

Le développement économique local et territorial en Algérie ; État des lieux
Territorial and local economic development in Algeria ; Inventory of fixture

Younes Ferdj^{1*}, Abdelkader Hamadi² et Aïmed Datoussaid³

¹Maître de Recherche-A- CREAD (Algérie), y.ferdj@cread.dz

² Chercheur associé, CREAD (Algérie), abdelkader.hammadi@gmail.com

³Maître de conférences, Université sidi Bellabass (Algérie), datou_imad@yahoo.fr

Reçu le: 09-10-2022

Accepté le: 06-03-2023

Publié le: 31-03-2023

Résumé :

En Algérie le développement local et territorial est devenu une priorité gouvernementale est considéré comme l'une des principales préoccupations des décideurs politiques à cause de ses implications à long terme au niveau socio-économique. L'objet de cet article consiste à analyser les principales phases qui ont caractérisé le développement local et territorial en Algérie. À travers une analyse statistique descriptive nous allons essayer d'analyser les différentes étapes de la politique du développement économique local et territorial en Algérie, arrivant à la nouvelle politique du développement territorial inscrite dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT, 2025, 2030). En termes de développement local, les résultats jusqu'à l'heure actuelle semble mitigés au regard des besoins exprimés et des attentes des populations et acteurs locaux.

Mots clés : *Territoire, local, développement territorial, processus, SNAT, Algérie.*

Jel Classification Codes : *D20, L10, O31, R10.*

Abstract:

In Algeria, local and territorial development has become a government priority and is considered one of the main concerns of policy makers because of its long-term socio-economic implications. The main of this article is to analyze the main phases that have characterized local and territorial development in Algeria. Through a descriptive statistical analysis, we will try to analyze the different stages of the local and territorial economic development policy in Algeria, arriving at the new territorial development policy inscribed in the National Spatial Planning Scheme (SNAT, 2025, 2030). In terms of local development, the results up to now seem to be mixed with regard to the needs expressed and the expectations of local populations and actors.

Keywords: *Territory, local, territorial development, process, SNAT, Algeria.*

Jel Classification Codes : *D20, L10, O31, R10.*

* *Auteur correspondant*

1. Introduction

Depuis les années 1980, le niveau local a été reconnu comme une importance significative en matière de développement (Torre, 2011). Le concept du « *développement local* » est de plus en plus utilisé et perd de son image et acquiert une certaine reconnaissance, il se caractérise comme la mise en œuvre, dans un cadre de coopération, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement (Makhlouf, 2015 ; p 3). Aujourd'hui, le développement local apparaît plus pertinent pour évaluer les opportunités de croissance des différents espaces. Et il se présente aujourd'hui comme un axe important et prioritaire dans les stratégies de développement économique dans de nombreux pays (développés, émergents ou en développement). En Algérie le développement local et territorial est devenu une priorité gouvernementale est considéré comme l'une des principales préoccupations des décideurs politiques à cause de ses implications à long terme au niveau socio-économique. Aujourd'hui, le développement local apparaît comme le passage nécessaire, il s'agit de point de départ, pour le développement national (Sadoudi, 2010 ; p 5). L'ouverture politique, la liberté d'entreprise, l'accès aux technologies modernes, l'ouverture à l'extérieur sont autant de facteurs qui ont favorisé le développement local sur tout le territoire national. Néanmoins, la question du développement économique local et territorial en Algérie depuis les années 2000 à nos jours, réapparaît dans une double direction : la première est celle de la nouvelle politique d'aménagement et de reconfiguration des territoires (perspectives 2025 et 2030) inscrite dans le Schéma National d'Aménagement de Territoire SNAT (2008 et 2010). Cette démarche volontariste est focalisée sur le renforcement efficient du rôle de l'État en tant que garant d'un développement équilibré et durable du territoire et de ses composantes (Meradi et al, 2013 ; p 10). La deuxième direction est celle de la libération de l'initiative privée, à travers la construction d'un tissu de PME/PMI capables de répondre aux préoccupations des populations locales. Une forte dynamique économique est alors enclenchée, se caractérisant par un développement important et rapide du tissu des entreprises, notamment celui des PME du secteur privé. En effet, les différentes réformes engagées sur le plan institutionnel et juridique (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI...) ont permis l'émergence des PME, en occupant une place de plus en plus importante dans la structure économique locale et nationale. Aujourd'hui, le tissu de la PME occupe une position de premier plan dans le processus de développement local algérien, ce qui explique un phénomène démographique important dépassant la barre de 1022621 PME en 2016. À cet effet, notre problématique s'articule sur l'apport des éléments de réponse sur les principales réformes prises par l'Algérie dans une stratégie du développement local et territorial. Pour cela notre question principale est la suivante : *quelle sont les principales phases qui ont caractérisé le développement local et territorial en Algérie ?* L'objectif de notre article est déterminé à partir d'une étude descriptive les principales phases qui ont caractérisé l'économie algérienne, avec un focus sur les différentes politiques et réformes en faveur de développement économique local et territorial. L'article est structuré en trois points essentiels, le premier point présentera un cadrage théorique du développement local et territorial. Le deuxième point exposera les caractéristiques géographiques du territoire algérien ainsi, une brève présentation sur l'organisation territoriale en Algérie. Le dernier point sera consacré sur les différentes étapes de la politique du développement économique local et territorial en Algérie depuis l'indépendance, arrivant à la nouvelle politique du développement territoriale inscrite sous le SNAT. L'accent sera mis sur la place des PME dans la sphère du développement local.

2. Le développement local et territorial : Concepts et revue de littérature

Le concept du développement local est apparu entre les années 60 et 70, répondant d'une part, à la mondialisation naissante durant cette période, d'autre part à l'approche frontale de l'aménagement du territoire, qui agit par rattrapage massif des retards économiques dans une dynamique exogène (Tesson, 2010 ; p20). Le développement local part

d'un simple principe, que la mobilisation des potentialités locales (ressources naturelles, sociales, individuelles,...etc.) peut orienter les dynamiques socio-économiques. Le développement local repose sur l'exploitation des ressources qu'offre un territoire en tant qu'élément essentiel du processus productif dans le but d'améliorer le niveau de vie des habitants. Pour Jean-Pierre Jambes (2002), le processus de construction du développement local est le rapprochement des dimensions économiques et sociales. Le développement local à fait objet de plusieurs tentatives de définition : premièrement la fameuse définition de Xavier Greffe (1984) qui définit le développement local comme « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire, à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il met en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques ; sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active* ». Selon la définition de Guigou (1984), le développement local « *est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion à valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique* ». Cette définition met l'accent sur deux composantes du développement local à savoir : une composante culturelle qui s'apparente à la solidarité entre les membres de la communauté, et une composante économique, celle de reconquête de l'outil de travail de la réappropriation des richesses par la population locale. À cet effet, le développement local repose notamment sur la mobilisation du potentiel de développement endogène. De même, le développement local a été défini comme « *un mouvement culturel, économique, social qui tend à augmenter le bien être d'une société. Il doit commencer au niveau local et se propager au niveau supérieur. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire* » (Makhlouf S., 2015 ; p6). En plus, « *un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous* » (Tesson F., 2010 ; p10). Toutefois, Pecqueur (1989) considère le développement local comme une dynamique qui repose sur les relations non marchandes, et donne la définition suivante : « *Ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent* ». Pecqueur insiste sur la dimension sociale du développement local en le définissant comme « *une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent* ». Pour Bernard Husson (2011) « *Le développement local est avant tout une dynamique économique et sociale, voire culturelle, plus ou moins concertée, impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné* ».

2.1. Le concept émergent « développement territorial »

Le développement territorial émerge comme une réponse à approfondir non seulement pour les économies industrialisées, mais aussi pour les économies des pays en voie de développement. Les limites des modèles et des stratégies de développement traditionnelles amènent des auteurs à faire appel à la nécessité d'une intégration de la dimension locale dans les schémas de développement (Pecqueur, 2005). Le paramètre territorial est réapparu avec force et a pris une importance progressive durant ces dernières années. Il est même devenu parmi les objectifs de l'action publique prioritaire pour le développement en générale et des territoires eux-mêmes en particulier (Ferdj, 2019 ; p5). Aujourd'hui, développer un territoire, c'est en premier lieu développer son économie, c'est-à-dire avoir des entreprises qui s'implantent, qui s'accroissent et qui se prolifèrent. Selon Claude Courlet (2001), « *le développement territorial, c'est un processus dans le temps durant lequel on crée des ressources* ». Le développement territorial peut même défini « *comme tout processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire* » (Pecqueur, 2005 ; p15). Le développement territorial reste donc, une construction

d'acteurs et ne peut se décréter, et concernant la stratégie d'adaptation vis-à-vis de la globalisation, elle permet aux acteurs des territoires de réorganiser l'économie locale face à la montée des concurrences à l'échelle mondiale. Pour Aydalot qui a élaboré les fondements les plus solides de la théorie du développement territorial, « un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision *«territoriale»* ; c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population » (Aydalot P., 1985, p.109). Donc, d'une manière générale, le développement territorial est un processus d'enrichissement, de diversification et d'accumulation des activités économiques et sociales sur l'espace local (territoire) à partir de la manipulation, la mise en œuvre et la coordination de ses ressources matérielles et immatérielles. De ce fait, un territoire se développe parce qu'il y a un projet. Selon Campagne et Pecqueur (2014) « Le territoire est, à la fois, une catégorie d'analyse des phénomènes de construction social d'un projet de développement dans un contexte donné et une réalité construite par les acteurs locaux ». Finalement, on peut indiquer d'une manière générale que le développement territorial est un processus d'enrichissement, de diversification et d'accumulation des activités économiques et sociales sur l'espace local (territoire) à partir de la manipulation, la mise en œuvre et la coordination de ses ressources matérielles et immatérielles. Ensuite, on peut dire aussi que l'approche du développement territorial amène à prendre en compte et à souligner que le développement ne relève pas seulement de la valeur économique des activités et qu'il ne découle pas seulement des systèmes organisés de production et des institutions centralisées, mais il est surtout attaché aux initiatives profondément locales (Ferdj, 2019 ; p6), et aux populations locales qui s'unissent autour des projets manipulant les ressources locales.

2.2. L'enjeu entre le développement local et le développement territorial

Selon Pecqueur (1989), l'enjeu du développement local consistait à « *mettre en évidence une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent. Ce retour au territoire, dont le développement local serait le signe concret, montre que nous entamons un nouveau cycle long d'industrialisation. Vos comme une dynamique d'adaptation aux perspectives de l'économie-monde, le local et le mondial sont les deux facettes d'un même mouvement d'ajustement* ». S'il a parlé, il y a longtemps, du développement local, le même auteur stipule qu'« il semble préférable de parler aujourd'hui de développement « territorial » puisque ce développement ne doit pas être ramené à la seule petite dimension » (Pecqueur, 2005 ; p14). Néanmoins, selon Pecqueur « *Le local tel que nous l'entendions n'est pas localiste, nous lui substituerons donc le terme de territorial* ». D'une autre manière, le développement « local » ou plus largement « territorial » renvoie à l'encouragement et à la relance du système territorial vers l'amélioration des conditions de fonctionnement interne ; ce développement vise un démarrage et une croissance par l'intérieur de l'économie du territoire. On parle ici d'un développement par « *le bas* ». De même, selon Gouttebel (2010) « le développement territorial est un prolongement et une évolution du développement local ». Les espaces de vie ne peuvent plus être considérés comme des espaces neutres mais davantage comme des territoires ouverts. Ceci est l'élément central de différenciation entre le développement local et territorial. Le tableau suivant nous montre clairement la différence entre le développement local et le développement territorial.

Table N°1. L'enjeu stratégique entre le développement local et le développement territorial

	Développement local	Développement territorial
Période	1970-1990	Depuis 1990
Finalités et objectifs	- Susciter l'activité économique - Valoriser les forces locales - Développer l'entrepreneurship	- Rendre les territoires attractifs et compétitifs - Valoriser les ressources
Principal acteur intervenant	Collectivités locales, Société civile.	Collectivités territoriales
Cadres territoriaux principaux	« Pays », Sous –régions	Régions, Territoires multiscales
Démarche	Ascendante (Bottom-up)	Ascendante et Descendante Top-Down et Bottom-up
Moyens d'interventions	-Aides aux entreprises -Aides aux réseaux d'acteurs	-Projets, schémas -Aides aux réseaux d'acteurs
Domaines d'intervention	Développement économique	Développement global (économique, social et durable), Structures et institutions territoriales

Source : Elaboré par l'auteur à partir, Belhedi 2016 et Merenne-Schoumaker (2015) p18.

À cet effet, les importantes objectives du développement territorial sont de remettre les territoires plus attractifs et compétitifs dans un contexte de concurrence internationale en s'appuyant sur la valorisation des ressources locales grâce au rôle central des acteurs territoriaux (Blhedi, 2016 ; p10). Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche transversale et stratégique qui tient compte du contexte économique en exploitant les atouts, en réduisant les faiblesses internes, en profitant des opportunités et en faisant face aux menaces externes selon une démarche plutôt ascendante qui part du territoire (Bottom-up), que descendante initiée par l'Etat pour être mise en œuvre au niveau local (top-down).

3. Caractéristiques géographiques du territoire algérien

L'Algérie est un vaste pays, sa superficie est de 2381741 Km² et son territoire recèle des ressources naturelles et des richesses minières très importantes. Les grands ensembles naturels qui le composent sont au nombre de trois[†] :

- **La zone tellienne** : est un ensemble septentrional composé en grande partie de montagnes qui se séparent de la mer par des plaines littorales très étroites (M'leta, Habra, Mitidja, Annaba). Pour ce qui est des plaines du bassin intérieur, celles-ci s'interposent entre le littoral et les montagnes à l'ouest du pays (Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Mascara, Cheliff, Guelma). Dans son ensemble, la zone tellienne ne représente que 4% de la totalité du territoire algérien.
- **Les Hauts-Plateaux** : représentent le deuxième ensemble géographique après celui des plaines telliennes, il est limité au Sud par l'Atlas Saharien et il occupant 9% du territoire algérien. En dépit d'une variation de leur altitude en passant d'une région à une autre (en moyenne 800 m à l'Est, 400 m dans le Hodna et 1100 m à la frontière marocaine), les Hautes Plaines forment un large plateau qui s'étend de l'Est à l'Ouest du pays.

[†] Meradi O., Belattaf M., et Albagli C., (2013), « Schéma National d'Aménagement du Territoire et changements culturels en Algérie », Dialogue Euro-méditerranéen de Management Public Management, MED 6. 7, 8 et 9 Octobre, 2013. Marseille.

- **Le Grand Sud** : est l'ensemble géographique s'étend de l'Atlas Saharien au Nord jusqu'à l'extrême Sud du pays. Il occupe 87% du territoire algérien et son climat très aride le rend répulsif et il reste plus au moins mélancolique.

3.1. L'évolution et la répartition de la population selon le territoire algérien

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2008) révèle que 63% des habitants sont regroupés dans le Nord sur 4% du territoire national. 28% sont localisés sur les Hauts-Plateaux soit 9% du territoire, alors que le Sud occupe 87% du territoire et n'accueille que 9% de la population.

Tableau N°2. Répartition de la population selon l'ensemble de territoire Algérien

Espace physique	Superficie approximative en Km ²	Population en milliers d'habitants			Densité hab/Km2		
		1987	1998	2008	1987	1998	2008
Bande littorale	45 000 1,90%	8 004 38,60%	11 000 37,80%	13 242 36,20%	197,8	244,4	274
Tell et Steppe	255 000 10,70%	13 145 52,70%	15 200 52,60%	18 010 52,90%	47,6	60	70,6
Nord Intérieur du Littoral à la limite Nord de l'Atlas Saharien	300 000 12,60%	21 049 91,30%	26 300 90,30%	30 352 89,10%	70,1	87,7	101,2
Sud	2 081 000 87,40%	2 002 8,70%	2 801 9,60%	2 738 10,90%	0,96	1,35	1,8
ALGERIE	2 381 000 100%	22 051 100%	29 112 100%	34 080 100%	9,7	12,2	14,3

Source : RHPG 2008 et ONS, « Statistique sur l'environnement », Série C, Statistiques Régionales et Cartographie, Collections Statistiques N° 177/2013février 2015.

La structure spatiale de la population est polarisée sur le nord du pays en général et plus particulièrement sur « la bande littorale », de 45000 km² (1,9% du territoire) où se concentre plus de 36% de la population algérienne (274 hab/km²) en 2008. Cette zone contient les terres agricoles les plus fertiles, les infrastructures de transport, de communication, ainsi que toutes les commodités nécessaires à l'activité industrielle. La zone « Tell et Steppe », se situe entre les chaînes de montagnes de l'Atlas tellien au Nord et de l'Atlas saharien au Sud et comprend les hautes plaines constantinoises et les zones steppiques de l'Ouest. D'une superficie de 255 000 km², elle représente 10,7% du territoire et abrite près de 53% de la population totale soit une densité moyenne de 70,6 hab/km². La zone du « Sud », est une vaste et aride étendue saharienne de plus de 2 millions de km², représentant plus de 87% de l'ensemble du territoire, elle est faiblement peuplée. Ses 3,7 millions d'habitants en 2008 ne représentent que 10,9 % de la population totale. La densité de population y est très faible, soit 1,8 habitant/km².

3.2. L'historique de l'organisation territoriale en Algérie

Au lendemain de l'indépendance, l'intervention sur le maillage territorial s'inscrivait dans une conjoncture où la maîtrise du territoire l'emportait sur la logique spatiale (Belarbi, 2009 ; p80). Le nombre de départements, rebaptisés wilayas, fut maintenu mais les communes regroupées. Les 15 wilayas issues de la colonisation française passent à 31, du fait de l'accroissement démographique. Un nouveau découpage intervient en 1974, avec pour

vocation de créer un maillage plus cohérent et efficace, ainsi que de favoriser le développement économique local du pays. L'État algérien voulait effacer davantage les disparités créées par l'ancienne puissance coloniale et engendrer un développement solidaire entre wilayas prospères et wilayas économiquement en difficulté (Belarbi, 2009 ; p85). Le nombre de wilaya passe de quinze (15) à trente (30) et les dénominations des wilayas se simplifient, chaque wilaya prend dès lors le nom de son chef-lieu. À partir de ce découpage, il s'agissait d'impliquer le plus d'espace et le plus de population possible dans le processus de développement, en multipliant le nombre d'unités administratives. Bien que la densité de population ait augmenté, la moyenne de la population par wilaya a diminué suite à une densification du maillage territorial. Suite à une série de texte, sur le plan de l'organisation territoriale, le nombre de commune et de wilayas a été revu à la hausse pour atteindre les 48 wilayas et 1541 communes (selon le découpage de 1984).

Tableau N°3 : Évolution du découpage administratif en Algérie

<i>Date de découpage</i>	<i>Nombre de Wilaya</i>	<i>Nombre de Communes</i>	<i>Références</i>
<i>1962 et avant</i>	15	1578	<i>Dispositions des décrets du 7/11/1954 et 28/11/1956</i>
<i>1963</i>	15	632	<i>Décret 63/189 du 16 Mai 1963</i>
<i>1964</i>	15	676	-
<i>1971</i>	15	691	<i>Décret 71/33 du 20 Janvier 1971</i>
<i>1974</i>	31	704	<i>Ordonnance n° 74/69 du 2 Juillet 1974</i>
<i>1984</i>	48	1541	<i>Loi n° 84-09 du 4 Février 1984</i>

Source : (ONS, 2014), in Journaux Officiels.

La loi n° 84-09 du 4 Février 1984 relative à l'organisation territoriale, appliquée à partir du 1^{er} janvier 1985 ; multipliant le nombre de wilayat. Celles-ci sont désormais quarante-huit, le nombre de daïra augmente de 160 à 229, ainsi que le nombre de communes qui passe de 704 à 1541. Le territoire algérien, selon Belarbi Y. (2009) « *devient plus finement maillé, ce qui permet une action en matière d'aménagement plus ciblée, et davantage en cohérence avec les préoccupations et attentes locales* ». Ces deux derniers découpages (1974 et 1984), étaient marqués par une volonté d'un développement harmonieux du territoire (Belarbi, 2009 ; p88), volonté qui s'est exprimée notamment par le biais des politiques de promotion administrative et industrielle (SNAT, 2010 ; p70).

3.3. L'organisation administrative du territoire algérien

L'organisation administrative du territoire algérien est composée principalement par les collectivités territoriales qui sont les communes et les wilayas :

a)- La Commune : est l'élément de base de l'organisation territoriale de l'Algérie. Constitue l'assise de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté, elle est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire, du développement local et de la gestion du service public de proximité. « *Dotée de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'un organe délibérant élu au suffrage universel direct qui élit en son sein l'organe exécutif communal, elle incarne l'essence de la démocratie locale* »[‡]. La commune est gérée par une Assemblée Populaire Communale (APC), élue pour cinq années. C'est la structure de base de l'organisation administrative de l'État. Les pouvoirs de décision, le champ d'intervention économique et social des élus locaux font que l'APC est appelée, à l'avenir, à prendre de

[‡] <http://www.interieur.gov.dz>

l'importance avec l'application des réformes économique et politiques en cours. Le président de la commune est élu par l'APC (ONS, 2014 ; p112).

b)- La Wilaya : demeure l'échelon de référence de la participation, en tant qu'espace le plus approprié pour la pratique d'une réelle gouvernance. Cet échelon administratif apparaît ainsi comme le lieu possible de la mise du concept de gouvernance territoriale. Au sens du droit algérien, « *la Wilaya est une collectivité publique territoriale, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière* ». Elle est créée par loi et son territoire correspond aux territoires de communes qui la composent. La Wilaya a deux organes, l'un délibérant, l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) et l'autre exécutant, le Wali. L'APW élue pour cinq années, et constitue une circonscription administrative de l'État, c'est un organe délibérant, expression de la décentralisation. Les attributions de l'APW portent de manière générale sur les actions de développement économique, social, culturel, d'aménagement et de promotion des actions spécifiques de son territoire. Le Wali, nommé par le Président de la République. Les chefs de daïra (districts administratifs équivalents des sous-préfectures) sont également nommés par le Président de la République (ONE, 2014 ; p90). En matière de développement local, de soutien aux entreprises et de création des conditions facilitant le développement local, la Wilaya dispose de deux types d'attributions : Des attributions en sa qualité de collectivité territoriale ayant son propre budget et agissant dans le cadre des intérêts de ses habitants, et des attributions en sa qualité d'entité administrative relevant de l'État, bénéficiant de ses ressources et agissant dans le cadre d'une politique de développement national. Le plan de développement retrace les programmes, moyens et objectifs, déterminés pour assurer le développement économique de la Wilaya. Ce plan permet :

- La détermination des besoins principaux des populations,
- Le recensement des potentialités humaines et matérielles au niveau local,
- L'identification des projets à réaliser et des actions à entreprendre dans chaque secteur d'activité,
- L'évaluation des projets ainsi que les propositions de leurs sources de financement.

4. La politique du développement local et territorial en Algérie

Dès l'indépendance de l'Algérie, la question du développement local a fait l'objet avec celle du développement national. Le développement local est même apparu comme une mission urgente à prendre en charge pour diminuer les inégalités territoriales lissées par la colonisation (Sadoudi, 2010 ; p7). Nous pouvons distinguer quatre principales périodes de la politique du développement local en Algérie[§] :

1- La période d'économie planifiée (1962-1979) : Durant les années (1962-1965), le pays se caractérisé par une instabilité politique, les acteurs locaux, principalement les collectivités locales fonctionnaient selon des règles héritées du régime colonial (Sadoudi, 2010). Ceci, a engendré un recul dans l'action de l'État et des collectivités locales en termes de ressources financières locales. Les différents programmes spéciaux élaborés et mis en œuvre, à la fin des années 1960 et début des années 1970, ont été destinés aux régions pauvres du pays. C'est avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977) que l'État, à travers son dispositif de planification, a mis en œuvre un programme de développement local contenant un ensemble de projets industriels (de petites entreprises) destinés aux territoires locaux symbolisés par les Communes et les Wilayas et qui va jeter les bases de l'économie publique locale (Tehami 1979 ; p20). À ces industries locales que le Système Statistique National (SSN) a distingué par « *Secteur Public Local* », d'autres programmes de développement local seront régulièrement inscrits à la nomenclature des investissements des différents plans nationaux qui ont été mis en œuvre (Tehami, 1979 ; p25). Ainsi, les Entreprises Publiques Locales (EPL) étaient censées prendre en charge la réalisation du développement local dont l'unité

[§] Sadoudi M., (2010), « Développement local en Algérie », université de Tizi-Ouzou, pp. 19-20.

territoriale de base est la Commune, qu'il s'agisse donc, d'entreprises communales et aussi d'entreprises de wilaya et d'entreprises régionales (d'un ensemble de wilaya).

2- La période d'instabilité économique (1980-1990) : Durant cette période, l'économie nationale est caractérisée par la diminution des ressources de l'État à cause de la baisse brutale des prix des hydrocarbures entre 1980 et 1986. De ce fait, la stratégie du développement est réorientée vers la satisfaction des besoins socio-économiques de la population. Cette action s'est concrétisée par la mise en place de L'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) en 1982, chargé d'élaborer le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et l'amendement du code de la commune et de la wilaya avec deux lois portant modification et complément qui prévoient les attributions des collectivités locales et les dotent d'instruments spécifiques : les Plans d'Aménagement de Wilaya (PAW) et le Plan d'Aménagement Communal (PAC). En 1986, pour la première fois, la production industrielle a enregistré une régression, la scène politique a connu une contestation, la dégradation du niveau de vie,...etc.

3- La période d'ajustement structurelle (1990-2000) : La crise du développement national de la fin des années 1980 a entraîné le développement local. Les mesures d'assainissement, de restructuration et d'ajustement structurel mises en application essentiellement dans la première moitié de la décennie 1990 ont mis en faillite de la majorité des entreprises locales et régionales, car elles sont incapables d'intégrer les impératifs et exigences du marché (Sadoudi, 2003 ; p5). Le décret exécutif n°94-294 du 25 Septembre 1994 relatif aux modalités de dissolution et de liquidation des entreprises non autonomes et des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), dans son article n°02, a arrêté que « *l'entreprise publique locale non autonome qui ne réunit pas les conditions de viabilité économique est dissoute par arrêté du Ministre sectoriellement compétent, le conseil du gouvernement entendu* »**. D'autre part, l'application des règles du FMI a engendré d'énormes conséquences sur le plan économique. Selon les chiffres du tableau suivant, on trouve, 813 entreprises dissoutes au 30 juin 1998. Sur ces entreprises, 134 soit 16% sont des Entreprises Publiques Economiques (EPE) et 679 soit 84% des EPL. Le secteur d'activité le plus touché est l'industrie avec 443 entreprises, soit 54,5%. Selon Boudjemaa R. (2011) « *Cette vague destructrice de l'appareil productif ne semble avoir sévèrement touché le secteur privé. Les entreprises de moins de 10 salariés se sont multipliées. De 1993 à 1994 leur nombre passe de 21700 à 25000* ».

Tableau N°4 : Répartition des entreprises dissoutes par secteur d'activité au 30 juin 1998

	EPE	EPL	Total	En %
Agriculture	5	18	23	2,8
Industrie	60	383	443	54,5
BTPH	54	195	249	30,6
Services	15	83	98	12,1
Total	134	679	813	100

Source : Boudjemaa R., (2011), « Economie du développement de l'Algérie 1962-2010 », p 141.

Le développement local durant cette période, n'a pas reposé sur des bases économiques pures, selon Sadoudi (2010), « *les entreprises l'ayant porté, propriété de l'État, n'ont pas fonctionné dans la logique de marché, de rentabilité et d'efficience. Elles ont souvent été chargées de la réalisation d'objectifs sociaux sans trop se soucier des calculs économiques. Ce qui explique qu'à partir du moment où l'État a décidé de se retirer de la sphère*

** Le décret exécutif n°94-294 du 25 Septembre 1994.

économique pour ne s'en tenir qu'à ses fonctions de régulation, la pérennité des EPL s'est trouvée menacée et leur maintien dans les mêmes conditions de non performance économique et financière devient insensé ». Par conséquent, l'économie locale s'est désagrégée dans le passage de l'économie nationale.

4- La période des années 2000 à nos jours : À partir des années 2000, les autorités centrales ont commencé à envisager une vision du développement dite « *par le bas* », qui se concrétise comme un développement décidé et réalisé par les acteurs locaux, mais s'inscrivait dans le cadre de la politique globale du développement national (Hachemi et Douici, 2014 ; p8). Ainsi, le champ du développement local s'est étoffé par l'émergence de nouveaux acteurs publics :

- La CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage), institution indispensable à la libéralisation du marché du travail et de la relation d'emploi, et qui intervient dans la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi.
- L'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) qui intervient dans la création de micro entreprise.
- Le Développement de Structures de Gestion du Foncier (DSGF), intervenant dans l'aménagement de zones d'implantation des investissements.
- Les structures déconcentrées de l'État, elles-mêmes, ont engagé un effort d'adaptation, c'est ainsi qu'ont été créés au niveau de l'administration de la wilaya :
 - Une Direction de la PME,
 - Une Direction de l'Emploi,
 - Un Comité de Promotion de l'Investissement (CALPI), chargé de soutenir les investisseurs privés et de faciliter l'accès au foncier industriel et une structure de suivi des projets soutenus par le FNDRA^{††} a été créée au niveau de la Direction de l'Agriculture.

4.1. La nouvelle politique du développement territorial inscrite dans le SNAT

Depuis l'année 2000, une vaste initiative de redressement a été engagée par l'État Algérien touchant tous les secteurs et dans tout le territoire, dans le cadre de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). L'objectif majeur du SNAT est la conception d'une nouvelle politique de développement territorial en Algérie reposant sur deux objectifs principaux : créer ou renforcer l'attractivité des territoires, et favoriser l'émergence d'une véritable politique de développement local. Le SNAT montre comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes, telles qu'énoncées par la loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire, ainsi, l'article 5 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. En effet, le SNAT « *est un acte par lequel l'Etat affiche son grand projet territorial* ». Le SNAT, ainsi, « *a mis en évidence les faiblesses et les forces du territoire, il a identifié les opportunités et les menaces, ainsi que les enjeux qui régissent les dynamiques territoriales en mouvement* »^{‡‡}. De même, le SNAT « *est une force d'orientation pour l'action et un document de planification stratégique* »^{§§}. Cette adaptation repose par la prise en compte de plusieurs exigences :

- **La première exigence**, doit être de répondre aux déséquilibres de localisation de la population et des activités dans le territoire.
- **La seconde exigence**, s'agira de renforcer l'attractivité du territoire national à travers la réalisation des équipements et la disponibilité des services. Cette stratégie s'appuiera en particulier sur l'organisation des espaces de programmation territoriale

^{††} FNDRA : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole.

^{‡‡} Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010, P 30.

^{§§} SNAT, Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010, p 31.

(EPT), sur l'émergence des pôles d'attractivité (PA), et sur la création des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) et des villes nouvelles à partir desquels seront mis en œuvre les mécanismes qui permettront de diffuser la croissance sur l'ensemble du territoire.

- **La troisième exigence**, qui est celle de la préservation et de la valorisation du capital naturel et culturel du pays.

Selon le SNAT (2010), l'objectif de ce programme d'aménagement du territoire est « *de renforcer les capacités du territoire à s'inscrire dans les dynamiques d'une économie mondiale en mutation, où les ressources naturelles et le capital physique, tout en restant importants, voient leur rôle relativisé par les facteurs immatériels : information, recherche, flux financiers. L'émergence d'une économie de la connaissance, s'appuyant sur la capacité à produire et traiter l'information et à mener des activités de recherche génératrices de haute technologie, est le véritable enjeu. La prise en compte et la valorisation de la dimension territoriale s'avère essentielle pour répondre à ces défis* » (SNAT, 2010, P.71). Dans ce cadre, le développement territorial et spatial de l'industrie doit exploiter au sein des pôles de compétitivité et d'attractivité. La proximité des entreprises au sein des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) et des Technopoles pour les mettre en réseau entre elles, avec les centres de recherche et de formation ainsi qu'une personnalisation des interventions des structures de régulation, de financement et de facilitation (SNAT, 2010 ; p72). La politique volontariste de la stratégie industrielle est susceptible de positionner l'Algérie vis-à-vis aux autres pays du monde. Le rôle de l'État, est de territorialiser la stratégie industrielle et donner une bonne visibilité à l'investissement national, aux IDE et aux collectivités territoriales. Ce rôle consiste à développer : les pôles d'attractivité et les pôles de compétitivité, les ZIDI, les technopoles, les districts et Parcs Technologiques au sein des Villes Nouvelles. Donc, il s'agit de mettre en place les conditions de la relance industrielle et de la diversification économique en renforçant la compétitivité du territoire au sein des Pôles d'Attractivité regroupant plusieurs wilayas, où évolueront des ZIDI et des Technopoles.

4.1.1. Les pôles d'attractivité et les pôles de compétitivité selon le SNAT

Par définition du SNAT (2010), « *un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation ainsi que des associations pour développer des synergies et des coopérations* »^{***}. Parmi les objectifs des pôles de compétitivité : il s'agit de renforcer la compétitivité de l'économie quelconque et de développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs : en accroissant l'innovation en confortant des activités, essentiellement industrielles, à fort contenu technologique ou de création sur des territoires en améliorant l'attractivité de territoire, grâce à une visibilité internationale renforcée (Benhamouche, 2016 ; p25)^{†††}. Par ailleurs, les pôles d'attractivités selon le SNAT (2010), regroupant plusieurs wilayas et les zones intégrées de développement industriel (espaces géographiques concentrant une population d'entreprises opérant dans des activités industrielles diversifiées ou spécialisées). Cette initiative vise à développer une synergie entre le développement des réseaux régionaux d'innovation (Djeflat, 2010 ; p15), d'entreprenariat et de coopération (Bouyakoub, 2006 ; p10). De même, selon le SNAT (2010), l'adaptation du territoire aux exigences de l'économie contemporaine, nécessitera une organisation spatiale multiforme répondant à des objectifs différenciés :

- 1) Le renouvellement et la pérennisation de notre tissu industriel à travers la mise en place de ZIDI, avec dans certains cas des technopôles, opérant sur des créneaux technologiques précis ;

^{***} Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010, P 32.

^{†††} Benhamouche Z., 2016, « Territorialisation de la politique industrielle et croissance inclusive », Bureau sous régional pour l'Afrique du Nord (Commission économique pour l'Afrique-CEA).

- 2) Le rattrapage technologique à la faveur du développement de filières d'avenir, avec la mise en place de parcs et de districts technologiques au sein des Villes Nouvelles.

Afin de rationaliser ces deux formes d'attractivité, il est nécessaire de définir des espaces larges et cohérents ; c'est le rôle des Pôles d'Attractivité qui regroupent plusieurs wilayas. Leur rôle est d'organiser la coopération, d'intensifier les flux d'échanges entre les différents acteurs et d'optimiser les différents équipements visant à promouvoir leur attractivité : institutions de formation et de recherche, espaces d'incubation, institutions de mise en réseau des acteurs, institutions de veille technologique et des marchés, institutions d'appui. Les Pôles d'Attractivité sont ces espaces clé de mise en cohérence des acteurs visant à promouvoir la compétitivité du territoire. On peut résumer les pôles d'attractivité et les pôles de compétitivité pré-identifiés par le SNAT (2008 et 2010) comme suit :

Tableau N°5 : Les pôles d'attractivité et de compétitivité pré-identifiés par le SNAT

Grandes villes	Pôle d'attractivité	Filières	Pôle de Compétitivité
Alger	Alger- Sidi Abdellah – Bouinan	Biotechnologies alimentaires et médecine du sport (Bouinan) et technologies avancées et TIC (Sidi-Abdellah).	- Sidi-Abdellah : (technologies avancées et TIC). - Bouinan : (Biotechnologies alimentaires et médecine du sport).
Oran	Oran – Mostaganem – Sidi Bel Abbès – Tlemcen	Energie et technologies spatiales et télécommunications et chimie organique.	- Sidi Bel Abbes : (électronique) Tlemcen (télécommunication)
Constantine – Annaba	Constantine – Annaba – Skikda	Pétrochimie, biotechnologies (alimentaire et santé) et métallurgie-mécanique	- Constantine : (biotechnologies, alimentaire et santé). - Annaba : (métallurgie). - Skikda : (Pétrochimie).
Sétif	Sétif – Bejaia – Bordj Bou Arréridj – M'sila	Plasturgie, biotechnologie alimentaire et productique.	- Bejaia : (Industries Agro-Alimentaires)
Médéa	Médéa – Boughezoul – Laghouat	Environnement, santé, agriculture et alimentation, énergies renouvelables, ressources hydriques et l'industrie pharmaceutique, biotechnologies	- Boughezoul : (énergies nouvelles et renouvelables, ressources hydriques et industrie biotechnologie).
Ouargla	Ouargla – Hassi Messaoud – Ghardaïa	pétrochimie, énergies additionnelles, énergies renouvelables et agronomie saharienne – biotechnologies zones arides et eau.	- Ghardaïa : (énergie renouvelable et agronomie saharienne)

Source : Élaboré par nos soins, à partir du SNAT, (2008), « Aménager l'Algérie de 2025 », et SNAT, (2010), « Aménager l'Algérie de 2030 ». Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010.

D'après le tableau ci-dessus, les Pôles d'Attractivité et les différents acteurs qui les animent ont été identifiés et couvrent tous les niveaux hiérarchiques du territoire national et assurent une complémentarité entre le Tell, les Hauts Plateaux et le Sud. Selon le SNAT, cette

articulation va constituer un puissant facteur de diffusion et d'expansion de la croissance industrielle.

4.1.2. Les Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI)

Les ZIDI mettent en œuvre, des stratégies pour tirer avantage des synergies qui se développeront à partir des accès à des infrastructures (ports, aéroports, routes...) et utilités publiques de qualité (eau, électricité, gaz...), de la proximité d'universités, d'écoles de management, de centres et laboratoires de recherche, de centres de formation professionnelle et de centres techniques industriels, d'un réseau de banques organisées et d'administrations et d'institutions économiques efficaces (SNAT, 2010). Sur la base du processus de relance de l'industrie en Algérie, les deux types des ZIDI identifiées sont : les polyvalentes et les spécialisées :

Tableau N°6 : Les types des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) en Algérie selon le SNAT

Les Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) polyvalentes	Les Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) spécialisées
- Alger, Boumerdès, Bejaïa, Tizi-Ouzou, Blida, Médéa, Oran, Sidi bel Abbes, Tlemcen, Mostaganem, Relizane, Mascara, Tiaret, Saïda, Chlef, Annaba, Constantine, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Guelma, Batna, Tebessa, Laghouat, Ghardaïa, Biskra et M'sila.	Jijel, Skikda, Oran (Arzew), Ouargla (Hassi-Messaoud).

Source : Élaboré par nos soins, à partir du SNAT, Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010.

4.1.3. Les Technopoles selon le SNAT

Lorsque la zone industrielle abrite une ou plusieurs entreprises de grande envergure opérant dans une activité précise. Des districts, des parcs technologiques au sein des villes nouvelles afin d'optimiser les espaces dotés d'équipements de connexions mondiales qui leur confèrent des avantages dans la maîtrise des technologies avancées (Benhamouche, 2016). Selon le SNAT (2010), les technopôles sont identifiés, sur la base de la densité d'entreprises et de la spécialisation technologique. Il s'agit de mettre en place des technopôles lorsque la zone couvre une ou plusieurs entreprises de grande envergure opérant dans une activité précise comme par exemple (agroalimentaire-Bejaia, électronique de masse -Sidi Bel Abbés) autour de laquelle existent et s'établissent des capacités de formation et de recherche de haut niveau et des relations entre ces structures et l'entreprise (SNAT, 2010. P 73). Les Technopoles au sein des ZIDI sont : Bejaia (Industries Agro-Alimentaires), Sidi Bel Abbes (électronique), Tlemcen (Téléphonie et biothérapie), Batna (Industries Agro-alimentaires), Ghardaïa (énergie solaire).

4.1.4. Les Parcs et Districts Technologiques au sein des Villes Nouvelles

Cela consiste à optimiser les espaces dotés d'équipements de connexions mondiales qui leur confèrent des atouts dans la maîtrise des technologies avancées qui leur permettent de s'amarrer à l'économie mondiale. C'est le rôle levier des parcs et des districts technologiques au sein notamment des Villes Nouvelles (SNAT, 2010 ; p75). Ces leviers technologiques, sont en nombre limité et sont dédiés au développement sur un même espace, de structures modernes et innovantes de spécialités technologiques. Selon les SNAT « *l'essentiel est de promouvoir des activités à forte valeur ajoutée tirées par la recherche et l'innovation autant pour l'industrie au sein des ZIDI, des technopoles, des parcs et des districts technologiques, que pour l'agriculture à la faveur des Pôles d'Attractivité Ruraux (PAR) pour le tourisme avec les Pôles d'Attractivité Touristique (POT), telle est la démarche innovante que doit relier l'ensemble de ces activités au sein des Pôles d'Attractivité* » (SNAT, 2010 ; P 75). Pour arriver à ce constat, une approche multicritère, tenant compte de l'attractivité des espaces et du nécessaire rééquilibrage du territoire national a été utilisée. Elle consiste à proposer une

identification des Pôles d'Attractivité, des ZIDI, des technopoles, des parcs et districts technologiques, en tenant compte de la concentration des entreprises de la présence d'infrastructures physiques de qualité, du potentiel d'innovation et de maîtrise technologique et des capacités de formation et de recherche scientifique et technologique (SNAT, 2010 ; p76). La mobilisation et le renforcement du savoir-faire technologique ainsi que le potentiel d'innovation en faveur des technologies du futur passent par la réalisation des parcs et des districts technologiques. Cependant, Quatre parcs et districts technologiques ont été identifiés au sein des Villes Nouvelles :

1. **La Ville Nouvelle de Sidi-Abdellah** (technologie de l'information et de la communication et des technologies avancées).
2. **La Ville Nouvelle de Bouinan** (Biotechnologie alimentaire-biotechnologiesanté-médecine du sport (tourisme et loisirs).
3. **La Ville Nouvelle de Bougezoul** (énergies nouvelles et renouvelables et bio-agro-industrie).
4. **La Ville Nouvelle de Hassi Messaoud** (énergies nouvelles et renouvelables).

4.1.5. Les Espaces de Programmation Territoriale (EPT)

Selon le SNAT (2010), l'espace de programmation territoriale « *est un espace constant, un territoire d'influence et de polarisation autour des quatre grandes villes, villes relais du Tell, villes d'équilibre des Hauts-Plateaux, villes de développement du Sud et une chaîne de croissance établissant complémentarités et échanges avec les autres espaces du territoire* »^{§§§}. La loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire a prévu 9 Espaces de Programmation Territoriale^{§§§} :

Tableau N°7 : Les neuf (9) Espaces de Programmation Territoriale selon le SNAT

EPT	La région	Wilayas
Au niveau du Tell	Le « Nord-Centre »	Alger, Blida, Boumerdès, Tipaza, Bouira, Médéa, Tizi-Ouzou, Bejaïa, Chlef et Ain Defla.
	Le « Nord-Est »	Annaba, Constantine, Skikda, Jijel, Mila, Souk Ahras, El Tarf et Guelma.
	Le « Nord-Ouest »	Oran, Tlemcen, Mostaganem, Ain Témouchent, Relizane, Sidi Bel Abbès et Mascara.
Au niveau des Hauts Plateaux	Les « Hauts Plateaux-Centre »	Djelfa, Laghouat et M'Sila.
	Les « Hauts Plateaux-Est »	Sétif, Batna, Khenchela, Bordj Bou Arréridj, Oum El Bouaghi, Tébessa.
	Les « Hauts Plateaux-Ouest »	Tiaret, Saida, Tissemsilt, Naâma, El Bayadh.
Au niveau du Sud	Le « Sud-Ouest »	Béchar, Tindouf, Adrar.
	Le « Sud-Est »	Ghardaïa, Biskra, El oued, Ouargla.
	Le « Grand-Sud »	Tamanrasset, Illizi.

Source : Élaboré par nos soins, à partir du SNAT (2010), Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010.

^{§§§} SNAT (2010), Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010, P 81.

^{§§§} Loi n° 10-02 du 16 Rajab 1431 correspondant au 29 juin 2010 portant approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire. L'article 5 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

Il faut signaler que ces espaces de programmation territoriale ne sont ni un nouveau découpage administratif, ni de nouvelles institutions. « *Il ne s'agit pas d'un regroupement d'ordre institutionnel mais d'une configuration géographique du territoire pour déboucher sur une carte de découpage en espaces de programmation territoriale en tant qu'espace de concertation, de projets et de programmes communs à plusieurs wilayas* »^{****}. Ainsi, « *Ils constituent un cadre d'études et de planification de projets à partir de problématiques communes* » (SNAT, 2010, P 80). Finalement, il ne s'agit pas d'un découpage administratif, mais d'une division du territoire en ensembles cohérents en termes d'aménagement et pour des nécessités méthodologiques qui relèvent de la logique spatiale (SNAT, 2010).

4.2. Le développement local en Algérie dans une optique du SNAT

Selon la définition du SNAT (2010), le développement local « *est le développement du territoire impulsé à partir des collectivités territoriales qui le compose : communes, wilayas et éventuellement à terme, l'espace de programmation territoriale* ». Ainsi, « un développement économique local basé sur la productivité et le renouvellement de richesses. Une gestion locale performante basée sur un encadrement de qualité avec des plans de formations ciblées par domaines de compétences, préalablement répertoriées, identifiées et engagées » (SNAT, 2010, P 82). Le développement local englobe le « *développement spatial* » en l'état actuel d'un développement inter-wilayas, les espaces de programmation territoriale n'étant pas des collectivités de plein droit. La définition de programmes d'intervention, l'identification et la mise en œuvre des projets locaux, d'aménagement et de développement ont vocation à être du ressort des collectivités territoriales. Toutefois, l'État continue de jouer un rôle décisif dans la politique de développement local (SNAT, 2010). Le développement local ne s'appuie pas uniquement sur des ressources locales mais également sur des savoir-faires permettant le montage et la mise en œuvre de projets.

4.3. La place des PME dans le processus du développement territorial en Algérie

À l'heure actuelle, le secteur de la PME est, après les hydrocarbures, celui sur lequel la stratégie économique est orientée afin de créer richesses et emplois au niveau local. C'est ainsi que le pouvoir public n'a pas cessé d'insister, au cours de ces dernières années, sur la relation qui doit s'établir entre le développement des PME et le développement local et durable : « *Le développement locale est l'un des axes porteurs d'une action durable pour, à la fois, l'entreprise et le processus de développement auquel elle contribue. En investissant les activités mobilisant les ressources humaines et naturelles locales pour un marché de même espace, l'entreprise garantit le maximum de durabilité à son activité* »^{††††}. L'engagement de l'Algérie dans la voie de l'économie de marché au milieu des années quatre-vingt a libéré l'initiative individuelle pour l'investissement. Une forte dynamique économique est alors enclenchée, se caractérisant par un développement important et rapide du tissu des entreprises, notamment celui des Petites et Moyennes Entreprises (PME) du secteur privé. En effet, les différentes réformes engagées sur le plan institutionnel et juridique ont permis l'émergence des PME occupant une place de plus en plus importante dans la structure économique locale et nationale.

4.3.1. La dynamique des PME en Algérie

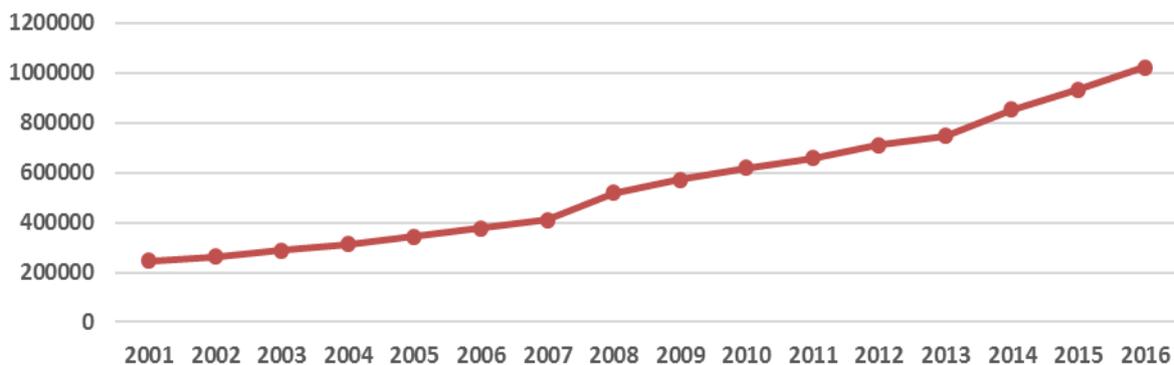
Le développement de la PME forme l'un des axes majeurs du plan d'action du gouvernement du fait qu'elle procure une croissance soutenue pour l'économie algérienne. En dehors des hydrocarbures qui représentent 27% du PIB, la production des PME privées devient de plus en plus importante dans les différents secteurs d'activité. L'année 2016 se

^{****} SNAT (2010), Journal officiel N° 16, 21 octobre 2010, P 82.

^{††††} Ministre de la PME et de l'Artisanat au Colloque national « Une stratégie pour les PME : perspectives pour un développement durable », Alger, 5 Juin 2007. Cité dans, Kadri-Messaid H.A., (2001), In Denieui P-N et Madoui M (éd), « Entrepreneurs maghrébins, Terrains en développement », IRMC-Kartala.

présente avec une population globale des PME qui dépasse la barre d'un million d'entreprises avec une prédominance des très petites entreprises du secteur privé. Avec plus de 108 538 nouvelles PME enregistrées durant cette année, l'accélération des créations d'entreprises a atteint un taux de croissance annuel de l'ordre de 9%^{****}. Ainsi, le secteur privé représentait plus de 57% de la production nationale totale (ONS, 2014 ; p85) Sur le plan de la répartition géographique et sectorielle, les PME ont connu un développement considérable depuis le début des années 2000. La promulgation des politiques de promotion de l'investissement telles que le décret législatif 93-12 du 05 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement qui a constitué la pierre angulaire pour la liberté d'investir en Algérie, ainsi que le mouvement entrepreneurial qui s'est développé ces dernières années pour la tranche des jeunes diplômés, qui a eu un effet positif sur le développement de l'entreprise privée (Nemri-Yaici, 2014). En 2001, la création de ANDI, la création de ANSEJ avec pour mission de promouvoir la microentreprise et en 2004 la création ANGEM. Tous ces dispositifs expliquent aussi ce développement en matière de population de la PME durant la période de 2001 à 2016 selon le graphique suivant :

Figure N° 1. Évolution des PME durant la période allant de 2001 et 2016



Source : Réalisé par l'auteur, à partir des données des bulletins d'informations statistiques de la PME.

Tableau N°8 : Évolution des PME/PMI privées et Publiques (2009-2016)

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Privées	408 155	606 737	658 737	711 275	777 259	851 511	1 013 637	1 022 231
Publiques	598	560	572	557	557	542	438	390

Source : Réalisé par nos soins, à partir des données des bulletins d'informations statistiques de la PME.

En parallèle, on remarque clairement qu'un recul dans le parc des entreprises publiques est enregistré. À la fin de 2009 le nombre des PME/PMI privées a connu une évolution remarquable, et a enregistré le nombre de 1022 231 entreprises en 2016, alors qu'en début de 2009 elles étaient à 408 155 entreprises. Contrairement au nombre des PME publiques qui a enregistré une diminution de 208, en 8 années. On peut expliquer ce recul par, la difficulté financière de certaines petites entreprises publiques, et le mouvement de restructuration et la réorganisation du secteur public dont la privatisation est l'élément majeur de cette diminution. À rappeler que ce mouvement de restructuration est le résultat de l'effondrement des prix du pétrole à la fin de l'année 2014.

^{****} Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information des statistiques, N° 30, édition Mai 2017

4.3.2. Population des PME par taille : la dominance des TPE dans l'économie algérienne

À la fin de l'année 2016, la population globale de la PME est composée de plus 97% de Très Petite Entreprise TPE (effectif de moins de 10 salariés) qui demeure fortement dominante dans le tissu économique algérien, suivie par la Petite Entreprise (PE) avec 2,57% et la Moyenne Entreprise (ME) avec 0,31%.

Tableau N°9 : Typologie des PME par taille en 2016

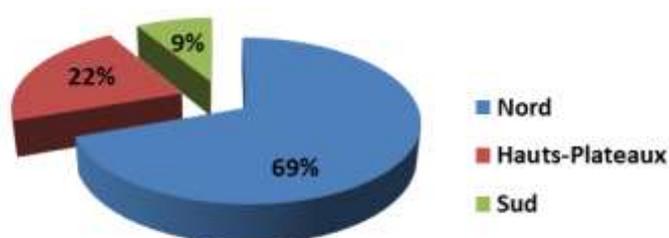
Type des PME	Nombre de PME	Pourcentage (%)
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	993 170	97,12
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	26 281	2,57
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	3 170	0,31
Total	1 022 621	100

Source : Bulletins d'informations statistiques de la PME, n° 30, 2017.

4.3.3. Une répartition géographique non homogène des PME

L'analyse de la répartition géographique des entreprises en Algérie, a fait l'objet d'une multitude de recherches, dans le but est de cerner la problématique relative aux facteurs de la localisation et de la création des entreprises dans une région (Kadi, 2017 ; p60), en évoquant que le foncier, les services, le transport, l'histoire économique de la région et l'effet d'agglomération sont considérés comme facteurs explicatifs de la dynamique et de localisation des entreprises en Algérie (Bouyacoub, 2006 ; p12).

Figure N°2 : Répartition des PME privées par régions (centre, haut plateaux, sud) pour l'année 2016



Source : Élaboré par nos soins, à partir des données de Bulletin d'informations statistiques de la PME, n°30, 2017.

Le graphique ci-dessus, fait apparaître que l'activité économique, en 2016, est inégalement répartie dans les différentes régions du pays. En effet, 69% de l'activité économique est concentrée dans le nord qui regroupe 400615 PME du pays, suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 125696 PME soit 22%, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 49595 PME représentant 9% du total. Cette disparité est expliquée par la faible intensité démographique et le manque d'infrastructures qui permettent le développement de l'activité économique dans les régions les moins denses à savoir le sud (Madoui et Guillet, 2007). Par ailleurs, cette concentration dans la région du nord peut être expliquée par l'effet de proximité aux centres d'intérêt (les marchés, institutions, zone d'agglomérations, ports et aéroports ...etc.) pour faciliter l'accès aux différents besoins comme les matières premières, le financement, la distribution des produits finis dans des meilleures conditions et la recherche permanente d'externalités positives engendré par les infrastructures existant au niveau des wilayas de cette région (Kadi, 2017 ; p65).

Tableau N°10 : Concentration des PME par wilaya

Wilaya	Nbre de PME 2016	Population par Wilaya (RGPH 2008)	Taux de concentration ^{§§§§}
Alger	64 678	2 988 145	22
Tizi Ouzou	34 743	1 127 607	31
Bejaia	28 372	912 577	31
Oran	26 688	145 4078	18
Sétif	25 816	148 9979	17
Tipaza	25 464	591 010	43
Boumerdès	21 512	802083	27
Blida	20 036	100 2937	20
Constantine	18 362	93 8475	20
Batna	14 417	1119791	13
Annaba	13 951	609499	23
Bouira	13 359	695583	19

Source : Élaboré par nos soins, à partir des données de Bulletin d'informations statistiques de la PME, n°30, 2017.

À l'image de la localisation de la population, les entreprises sont localisées dans les régions côtières. La distribution, par ordre d'importance est présentée dans le tableau ci-dessus. Or ces villes sont distantes d'Alger de 400 km au maximum. En termes de densité, selon les dernières statistiques de l'ONS sur la démographie (40,4 Million d'habitants au 1^{er} janvier 2016) la moyenne nationale des PME est de l'ordre de 25 PME pour 1000 habitants. Ce ratio national présente un écart important d'une région à l'autre du pays d'après les statistiques du bulletin d'informations statistiques de la PME (2017) :

- 19 PME privées pour 1000 habitants au Nord du pays,
- 13 PME privées pour 1000 habitants dans la région des Hauts Plateaux,
- 15 PME privées pour 1000 habitants dans la région du Sud.

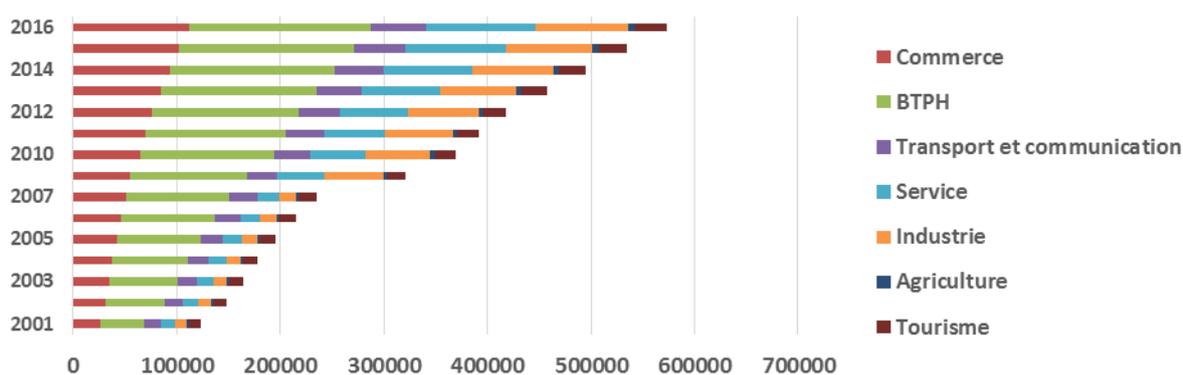
Les différents indicateurs montrent clairement que l'entreprise est faiblement représentée dans l'économie nationale. En effet, une densité moyenne de 17 entreprises pour 1000 habitants est loin d'être celle des pays de l'OCDE qui enregistrent une moyenne de densité égale à 45 PME pour 1000 habitants.

4.3.4. Répartition des PME privées par secteurs d'activité dominants

Durant les 15 dernières années, la structure de l'économie algérienne n'a pas beaucoup changé, avec une prédominance du secteur du BTPH et du commerce. Le graphique suivant montre qu'en 2001, plus de 55% des activités en Algérie sont concentrées dans les deux secteurs principaux : BTPH (34%) et commerce (21%). En 2016, cette dominance reste visible pour les deux secteurs avec (31%) BTPH et (20%) pour le commerce. L'explication de la dominance du secteur BTPH en particulier, réside dans le développement qu'a connu ce secteur suite au nombre important de projets lancés dans le cadre des deux plans de relance et d'appui à la croissance (2002/2004 et 2005/2009) tels que le renouvellement et le développement des infrastructures économiques et sociales, notamment le programme d'un million de logements lancé en 2001 et d'autres projets d'aménagement des villes ainsi que le projet de l'autoroute Est-Ouest.

§§§§ Taux de concentration = (Nombre de PME/Population résidente)*1000

Figure N°3 : Répartition des PME privées par secteurs d'activité dominants (2001- 2016)



Source : Réalisé à partir des données des bulletins d'informations statistiques de la PME.

5. Conclusion

Au cours de cet article, nous avons essayé de faire un aperçu sur le contexte économiques algérien et les principales réformes dans une stratégie de développement local et territorial. Le développement économique et social qu'a connu le pays depuis l'indépendance, a engendré des mutations significatives ayant permis surtout améliorations des conditions de vie de la population, mais il y a lieu de relever l'existence des déséquilibres spatiaux du point de vue de la répartition des richesses, d'activités et de population. La description de l'espace algérien montre une forte différenciation spatiale. Les potentialités de développement et l'émergence des territoires ne peuvent pas être les mêmes quel que soit le lieu. En termes de développement local, les résultats jusqu'à l'heure actuelle semble mitigés au regard des besoins exprimés et des attentes des populations et acteurs locaux. Le développement local, durant les années 1970, reflète les politiques sociales antérieures où l'État exerçait un quasi-monopole sur toutes les sphères d'activité économique et sociale. Les difficultés économiques que le pays a connues depuis la fin des années 80 ont freiné le développement puis vint la décennie noire, et les négociations avec le FMI et l'ajustement structurel. La relance économique est très récente et commence à avoir un effet significatif sur le développement local et territorial et la reconstruction des pôles d'attractivité et les pôles de compétitivité, les ZIDI, les technopoles, ainsi, les Districts et Parcs Technologiques au sein des Villes Nouvelles zones, sous une politique volontariste de l'État inscrite dans le SNAT (2008) «Aménager l'Algérie de 2025» et SNAT (2010) «Aménager l'Algérie de 2030 ». Sur le plan de la politique de promotion du secteur privé, les PME algériennes étaient au centre d'intérêt des différents dispositifs législatifs et institutionnels mis en place depuis le début des années 2000. L'adoption de la loi d'orientation et de promotion des PME de 2001, la création d'un ministère de la PME, la mise en place des différents dispositifs de promotion (ANSEJ, CNAC, ANGEM...) ont permis à la PME d'être la forme d'entreprises la plus dominante dans l'économie algérienne. Plusieurs caractéristiques relatives aux PME algériennes peuvent être dégagées : la prégnance de la TPE dans la structure de l'économie algérienne semble être constante durant les 15 dernières années. En termes de densité des PME, l'économie algérienne enregistre un retard par rapport aux économies des pays développés où le taux le plus faible est de 45 entreprises pour 1000 habitants. Une disparité en termes de répartition géographique de l'activité économique dans les trois régions considérées (Nord, Hauts Plateaux et Sud) où on enregistre une concentration plus importante dans la région du nord suivie par les hauts plateaux et enfin la région du grand sud. Plus de la moitié (55%) de l'activité économique des PME est concentrée dans le secteur BTPH et le secteur du commerce. Aujourd'hui, après plus de 30 ans de réformes économiques la participation du secteur des PME dans la création de la richesse, d'emploi confirme la faiblesse dont souffre ce secteur, malgré la dominance de ce type d'entreprises dans l'économie algérienne. Au fait,

toutes ces caractéristiques visibles dans les PME algériennes sont le produit de l'histoire récente de l'économie algérienne définie par une longue phase de transition d'une gestion socialiste centralisée vers une gestion plus libérale où l'initiative est encouragée la participation au développement des territoires.

6. Bibliographie

- Aydalot Philippe (1985), *Économie régionale et urbaine*, Paris, *Économica*. pp 90-150.
- Belarbi Yacine (2009), *Convergence régionale de l'emploi et dépendances spatiales : Le cas de l'Algérie, Approche par l'économétrie Spatiale*, thèse de Doctorat en Economie, INPS. P 96.
- Boudjemaa Rachide (2011), *Economie du développement de l'Algérie 1962-2010, Volume 2*, Ed dar El Khaldounia, Algérie, P 141.
- Bouyacoub Ahmed (2006), *Entrepreneuriat, territoire et capital humain*, in colloque international : création d'entreprise et territoires, in colloque international sur la création d'entreprise et territoires, université de Tamanrasset. P 20.
- Belhedi Amor (2016), *Le développement territorial : fondements et pertinence*: <https://www.researchgate.net/publication/316527028> pp 8-12.
- Campagne Philippe, Pecqueur Bernard (2014), *Le développement Territorial, une réponse émergente à la mondialisation*, éditions, Charles Léopold Mayer, Paris. pp 45-50.
- Courlet Claude (2001), *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique*, l'Harmattan, Paris. P 34.
- Ferdj Younes (2019), *Processus d'émergence du développement territorial et dynamique locale en Algérie, étude exploratoire de la relation entreprise-territoire, cas de la Wilaya de Blida*, thèse de Doctorat en Economie et Statistique Appliquée ENSSEA. pp 90-114.
- Ferdj Younes, Hamadi Abdelkader (2017), *Processus d'émergence d'un cluster biotechnologie, cas de sidi-Abdallah en Algérie (Alger)*, *Revue des Sciences Commerciales (EHEC) Algérie*, Volume 16, Numéro 02, pp. 153-165. <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/35883>.
- Gouttebel Jean-Yve (2010), *Le consultant et le développement territorial*, *Economica*, Paris. pp 60-70
- Guigou Jean-Louis, *Développement local : Espoirs et freins*, in Guesnier (1986), *Développement local et décentralisation*, Paris, Editions régionales européennes. p 60.
- Hachemi-Douici et Si-Mohammed (2014), *La problématique du développement économique local et la recomposition du territoire en Algérie : de la construction étatique à la construction libérale*, communication, Session spéciale, S19, Université Tizi Ouzou. pp 15-20.
- Husson B Bernard (2000), *Le développement local* », CIEDEL, *De quoi parle-t-on? Agridoc*, revue thématique, <http://www.hubrural.org/IMG/pdf/agridoc-husson.pdf> p60.
- Jambes Jean-Pierre (2002), *Territoires apprenants. Esquisses pour le développement local du XXIe siècle*, édition l'harmattan, Paris. pp 114-120.
- Kadi Mouhamed, (2017), *Le processus d'internationalisation des entreprises algériennes : les facteurs influençant la décision d'exportation et la performance des PME exportatrices*, Thèse de doctorat, ENSSEA. pp 60-65.
- Kadri-Messaid (2001), In Denieuil P-N et Madoui M (éd), « *Entrepreneurs maghrébins, Terrains en développement* », IRMC-Kartala. pp 115-120.
- Makhoul Samir (2015), *La gouvernance territoriale : un outil privilégié pour le développement local durable*, revue d'économie et finance, n°00. P6.
- Meradi, Belattaf Mouhamed et Albagli Claude (2013), *Schéma National d'Aménagement du Territoire et changements culturels en Algérie*, Dialogue Euro Méditerranéen de Management Public Management, MED 6. 7, 8 et 9 Octobre, 2013. Marseille. P 10.
- Merenne-Schmaker (2015), *Les tendances nouvelles du développement territorial. Concepts, enjeux, débats*, Communication à Lyon 8 janvier 2015. http://www2.aclyon.fr/enseigne/histoire/IMG/pdf/tendances_nouvelles_du_developpement_du_territoire_lyon_080115_merrenne.pdf P 60.

- NemriYaici (2014), Les PME et l'emploi en Algérie : une diversité de dispositifs d'appui pour quels résultats ?, les cahiers du Cread, n°110, pp 53-74.
- ONS (2014), Démographie Algérienne, N° 690.
- ONS (2015), Statistique sur l'environnement, Série C, Statistiques Régionales et Cartographie, Collections Statistiques N° 177/2013 février.
- Pecqueur Bernard (1989), Le développement local, mode ou modèle, Syros Alternatives, Paris, pp 6-17.
- Pecqueur Bernard (2002), Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale, in économie sociale et développement local, les cahiers de l'économie sociale, n°03, éd l'Harmattan, Paris, 2002, p 23.
- Pecqueur Bernard (2005), Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In : Antheaume Benoît (ed.), Giraut F. (ed.) « Le territoire est mort : vive les territoires : une refabrication au nom du développement ». Paris. pp 60-80.
- Sadoudi Mouhamed (2010), Développement local en Algérie, université de Tizi-Ouzou. pp 6-10.
- SNAT (2008), Aménager l'Algérie de 2025. Demain l'Algérie : l'aménagement du territoire dans sa dimension régionale. P 60-75
- SNAT (2010), Aménager l'Algérie de 2030. Un projet d'aménagement du territoire intégrant les enjeux d'un développement durable. Dans, Journal officiel N°61, 49ème année, 21 octobre 2010. pp 80-90.
- Tehami (1979), Le programme algérien des industries locales, SNED/OPU, Alger, pp 49-50.
- Tesson F Fabien (2010), Introduction au cours développement local, L2-L3. pp 6-10
- Xavier Greffe (1984), Territoires en France, les économiques enjeux de la décentralisation, Paris, Economica. pp 10-15.